

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2025 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril 2025 à dix-huit heures trente,

MEMBRES  
PRESENTS : **30**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : **4**

**A ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire quitte la séance et la présidence en est assurée par Monsieur Antonio MUJICA, 1<sup>er</sup> Adjoint,**

MEMBRES  
ABSENTS : **1**

**Etaient présents lors du vote de la présente délibération :**

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
**04 avril 2025**

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjointes.

DELIBERATION  
**2025-29**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Kamel BELARBI, Valérie FERRARINI, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET et Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

**OBJET :**

Mesdames et Messieurs :

**COMPTE  
ADMINISTRATIF DU  
BUDGET ANNEXE DU  
SERVICE DES  
TRANSPORTS -  
EXERCICE 2024**

Jean-François GARCIA donne procuration à Pascal NALIN  
Claude DUPIN donne procuration à Alain GIUSTI

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA  
Fouzia BOUKERCHE donne procuration à Kafia BENSADI

**Était absent lors du vote de la présente délibération :**

Monsieur le Maire, Hervé Granier

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-14,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** l'instruction budgétaire M43,

**Vu** le compte administratif du budget annexe du Service des transports relatif à l'exercice 2024 ci-annexé,

**Vu** la consultation de la Commission Finances en date du 07 avril 2025,

Le Compte administratif, tenu par l'Ordonnateur, exprime la réalisation et les résultats de l'exécution du budget.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice de réalisation, après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public.

En outre, le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif doit intervenir avant le vote du budget primitif afférent à l'exercice suivant.

Le Maire ne pouvant participer au vote du Compte administratif, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur la désignation du 1er adjoint au Maire, pour prendre la présidence provisoire de la séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT.

Pour rappel, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer de la séance au moment du vote.

Ainsi compte tenu de la concordance entre les écritures du Compte de gestion et celles du Compte administratif, laquelle permet d'établir la sincérité de l'exécution et des résultats budgétaires, le Conseil municipal est appelé à examiner le Compte administratif 2024 du budget annexe du Service des Transports

## **BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Les résultats affichés dans le Compte administratif du budget annexe du Service des Transports de l'exercice 2024 sont répartis entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La présentation faite du Compte Administratif du budget annexe du Service des Transports de l'exercice 2024 peut se résumer ainsi :

LIBELLES	RÉALISATIONS		RESTES A RÉALISER	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	622 927,22 €	85 543,16 €	0 €	0 €
Dépenses	592 308,43 €	25 857,91 €	0 €	90 635,43 €
Résultat de l'exercice	30 618,79 €	59 685,25 €	0 €	90 635,43 €
Excédent reporté	11 413,92 €	623 707,29 €	0 €	0 €
Déficit reporté	0 €	0 €	0 €	0 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	42 032,71 €	683 392,54 €	0 €	0 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	0 €	0 €	0 €	0 €

L'assemblée délibérante peut dès lors constater les identités de valeurs avec les résultats présentés par le Compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal et reconnaître la sincérité des restes à réaliser

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

#### Article 1 :

De confier au 1er adjoint la Présidence temporaire de la séance et ce pour le vote de la présente délibération.

#### Article 2 :

D'acter la présentation du Compte Administratif du budget annexe du Service des Transports de l'exercice 2024, document annexé à la présente.

#### Article 3 :

De constater, pour le budget annexe du Service des transports de l'exercice 2024, les identités de valeurs avec les résultats présentés par le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Municipal et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

#### Article 4 :

D'arrêter le Compte Administratif du Budget annexe du Service des Transports de l'exercice 2024 comme suit :

LIBELLES	RÉALISATIONS		RESTES A RÉALISER	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	622 927,22 €	85 543,16 €	0 €	0 €
Dépenses	592 308,43 €	25 857,91 €	0 €	90 635,43 €
Résultat de l'exercice	30 618,79 €	59 685,25 €	0 €	90 635,43 €
Excédent reporté	11 413,92 €	623 707,29 €	0 €	0 €
Déficit reporté	0 €	0 €	0 €	0 €
EXCÉDENT DE CLÔTURE	42 032,71 €	683 392,54 €	0 €	0 €
DÉFICIT DE CLÔTURE	0 €	0 €	0 €	0 €

**Article 5 :**

D'autoriser le 1er adjoint, à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adoptée à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

22 votes **POUR** (groupe majorité avec procurations J-F. GARCIA et C. DUPIN, et B.PRIOURET)

12 votes **CONTRE** (J.M LA PIANA avec procuration G.PORCEDO, M.C RICHARD, P. SPREA, L.DESHAIES, C.JORDA, P. PONSART, J. BESSAIIH, S. GAMECHE, J. GUIDINI-SOUCHE, K. BENSADI avec procuration F.BOUKERCHE)

**ABSENT** lors du vote et ne prend pas part au vote (M. le Maire H. GRANIER)

**Premier adjoint,**

**Antonio MUJICA**

**Secrétaire de séance,**

**Vincent BOUTEILLE**